



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire 17 novembre 2011 Abergement-la-Ronce – 18H30

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 80
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 86
Date de la convocation :
Date de publication :

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S Boissard, JL Bouchard, D Bernardin, T Gauthray-Guyenet, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouilles, E Tavernier, P Vuitton, R Pouthier, B Negrello, P Daubigney, T Mader suppléé par H Millot, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, C Di Caro, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras, C Arnoud, D Barbagelata, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck suppléé par C Bruand, C Bourgeois-République, P Bouvret-Maire, C Chalon, MA Chalumeaux, C Quillet, C Creuze, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, M Perrin, J Petit, J Rosat, D Sciquot Berodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, JM Chekhab suppléé M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, P Blain suppléé A Alonzo, P Sautrey, D Chevalier, B Bonnard Ongenaed, G Marechal, G Fernoux-Coutenet, JC Lambert, M Bailly suppléé C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, JC Battu suppléé J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, R Curly, D Ecartot

Délégués absents ayant donné procuration : R Belalia à JC Wambst, R Manière à C Creuze, P Bussièrre à E Tavernier, G Fumey à P Vuitton, A Courderot à J Thurel, F Perchat à B Bonnard Ongenaed

Délégués absents non suppléés et non représentés: G Card, D Fella, L Gatinault, N Abdelli, K Mezerai, A Chollat, P Jacquot, F David, J Hubert, G Ginet, JF Dumont

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et invite Monsieur BOUCHARD, maire d'Abergement- la-Ronce, à s'exprimer.

Monsieur BOUCHARD souhaite à l'assemblée la bienvenue sur la commune d'Abergement-la-Ronce. Il rappelle que, à l'issue de cette réunion, l'assemblée sera conviée à un verre de l'amitié.

1) – POINT D'INFORMATION ET COMMUNICATION DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, comme lors du dernier Conseil Communautaire, les délégués doivent préciser leur nom avant chaque prise de parole, afin de faciliter le compte-rendu du Conseil.

Monsieur le Président dresse la liste des pouvoirs donnés en début de séance :

Rachida BELALIA à Jean-Claude WAMBST
Raphaëlle MANIERE à Catherine CREUZE

Pierrette BUSSIERE à Eric TAVERNIER
Gérard FUMEY à Patrick VUITTON
Alain COURDEROT à Jean THUREL
Frédéric PERCHAT à Brigitte BONNARD-ONGENAED

Désignation d'un Secrétaire de séance

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner Monsieur Dominique ECARNOT, maire de la commune de Vriange, comme Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 10 octobre 2011

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 octobre 2011.
L'assemblée adopte le compte-rendu à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président et par le Bureau Communautaire

Monsieur le Président énumère la liste des décisions du Président et du Bureau Communautaire prises en application des dispositions de l'article 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions prises par Monsieur le Président

En vertu de la délibération du 13 mai 2008 (n°41/08) portant délégation d'attributions au Président, et de la délibération du 10 juin 2009 (n°47/09) valant règlement intérieur pour la passation des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

Décision n°	Nom de l'entreprise	Marché	Prix	Signature
63/11	S.A.S. Store Clairotte	Remplacement des stores du bureau E5 du Centre d'Activités Nouvelles	2 065.40 € HT	11/10/2011
64/11	ONF	Broyage des rémanents provenant du Chablis (déchets de bois) suite à la tempête du 22 juin au golf du Val d'Amour	4 667.00 HT	12/10/2011
65/11	SARL Dol Agape	Réception – Petit déjeuner, buffet du midi et repas du soir – Assises du Grand Dole du 23 septembre 2011 au Manège de Brack à Dole	3 826.63 HT	12/10/2011
66/11	SARL FIB 39 Informatique	Convention de prestation de services d'une domiciliation au Centre d'Activités Nouvelles (location d'une durée de deux ans)	95 € HT / mois	15/10/2011
67/11	CECIAA	Marché à procédure adaptée pour le schéma d'accessibilité transport	12 305.00 € HT	26/10/2011
68/11	Société Doloise de Peinture	Marché à procédure adaptée pour la rénovation et peinture des portes bleues des ateliers ainsi que celles des locaux techniques du Centre d'Activités Nouvelles	3 901.87 € HT	02/11/2011
69/11	Polypeint	Marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection du plafond d'une salle de jeux dans le centre de loisirs Louis Aragon à Damparis	10 810.80 € HT	09/11/2011

Décisions prises par le Bureau communautaire

En vertu de la délibération du 13 mai 2008 (n°42/08) portant délégation d'attributions au Bureau communautaire

Décision	Objet	Montant Décision	Date de signature
D34/11	Portage Foncier de la commune d'Authume selon la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2011 définissant la politique foncière de l'Agglomération. Parcelle de 3.56 hectares en centre de commune cadastrée AD 392	490 000.00 € TTC	27/10/2011
D35/11	Attribution d'une subvention de fonctionnement, dans le cadre de l'aide aux projets des jeunes à l'association NILHA, pour l'organisation d'un chantier éco-volontaire au Maroc	1 900.00 €	27/10/2011

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques ou des demandes d'informations à formuler sur ces décisions.

Monsieur BARBIER intervient concernant le portage foncier d'Authume et s'interroge sur le montant hors taxes indiqué.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un fonds de portage foncier, adopté au budget du Grand Dole pour l'année 2011. Il consiste, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à se porter acquéreur du foncier, pour une durée de trois ans et à taux d'intérêt zéro, à la place d'une commune qui a un projet de lotissement communal, avec un minimum de 20 % de logements sociaux et des éléments de taille de parcelles. La commune d'Authume remboursera ainsi cette somme à l'Agglomération dans trois ans, en espérant qu'entre-temps elle ait pu urbaniser et vendre une partie des parcelles. L'objectif est de favoriser, pour les communes qui ont des difficultés à faire de telles avances, la réalisation de lotissements communaux.

Monsieur le Président précise également que le montant indiqué doit s'entendre TTC, et non HT comme indiqué sur le document. Il ajoute qu'il n'y a pas de TVA, car il s'agit d'une vente. La conséquence financière de cette aide sur le budget de fonctionnement de l'Agglomération sera uniquement l'intérêt pendant trois ans de cette somme-là.

Monsieur BARBIER souhaiterait que cela soit chiffré, afin d'avoir une idée précise des coûts et connaître le montant des intérêts dont bénéficiera la commune d'Authume.

Monsieur le Président précise qu'il n'y aura pas d'emprunt inscrit au budget de la Communauté d'Agglomération pour cette opération, car la trésorerie d'avances actuelle de la Communauté d'Agglomération est de plus de 2 M€. Cette avance est donc ponctionnée sur la trésorerie propre de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur GUERRIN demande si il sera nécessaire de passer deux fois devant le Notaire.

Monsieur le Président répond par la négative car ce sont des actes administratifs, donc exonérés de taxes notariales.

Transfert des pouvoirs de police au Président du Grand Dole

M. SAUTREY souhaite aborder, avant de commencer l'ordre du jour, une question d'ordre de la plus haute importance, à savoir la question du transfert des pouvoirs de police au Président du Grand Dole.

M. le Président propose que de faire une suspension de séance afin d'évoquer ce point.

M. le Président indique qu'il a été décidé de convoquer rapidement une Conférence des Maires afin d'aborder cette question. Il précise que si les communes ne délibèrent pas avant le 1^{er} décembre 2011, il y a automaticité de transfert des pouvoirs de police sur les champs sur lesquels l'Agglomération a compétence, en l'occurrence sur les questions des déchets ménagers, des aires de grands passages et du SPANC.

M. SAUTREY précise qu'il faut que les maires prennent la décision avant le 1^{er} décembre 2011 d'informer le Président du Grand Dole s'ils ne souhaitent pas transférer les pouvoirs de police dans trois domaines particuliers : la gestion des déchets, l'assainissement (et pas uniquement le SPANC) et les gens du voyage. Ce n'est donc pas une délibération mais plutôt une lettre personnelle du Maire qui doit être envoyée au Grand Dole afin de signifier le refus de ce transfert de pouvoirs de police dans ces trois domaines.

M. SAUTREY demande quels sont les moyens dont dispose le Président du Grand Dole pour appliquer ces pouvoirs de police, si les pouvoirs de police sont effectivement transférés dans ces trois domaines.

M. le Président affirme que ce n'est en effet pas une délibération, puisque c'est un pouvoir du Maire. Il précise qu'il y a deux choses : le transfert du pouvoir et, ensuite, les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour exercer ce pouvoir. Actuellement, il y a un certain nombre de Maires qui ont le pouvoir, mais qui n'ont pas les moyens de l'exercer.

Monsieur le Président cite en exemple l'aire de passage d'Authume et le contrat passé avec la Police municipale de Dole qui assure, en lieu et place de l'Agglomération, la police sur l'aire de cette zone. Monsieur le Président rappelle qu'une Conférence des Maires est prévue là-dessus, afin d'aborder les questions techniques liées à ces transferts de pouvoirs.

M. SAUTREY rappelle que l'échéance est relativement proche (le 1^{er} décembre 2011) et regrette que ce point n'ait pas pu être abordé auparavant. Les communes ont été informées du transfert de police seulement la semaine dernière ; il ne reste donc plus qu'une quinzaine de jours pour dire « non » ou pour ne rien dire. M. SAUTREY précise que si les communes ne disent rien, il y aura transfert d'office, suivant la loi de décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales.

M. SAUTREY demande, en cas de signalement d'un tas d'ordures ou d'une arrivée d'une dizaine de caravanes de gens du voyage, comment fera le Président du Grand Dole pour appliquer ses pouvoirs de police sur les 41 communes de l'Agglomération.

M. le Président répond que la Communauté d'Agglomération a le pouvoir de police spécial. Sur ces questions précises, c'est donc le Maire qui garde son pouvoir de police générale. Monsieur le Président propose que la réunion des Maires porte spécifiquement sur cette problématique-là. Est-ce que l'on va vers un transfert global de ces pouvoirs spéciaux de police à l'Agglomération ou est-ce qu'on conseille plutôt au Maire de garder ce pouvoir spécial ? C'est la question qu'il s'agira de trancher.

II) – ORGANISATION GENERALE DE L'INSTITUTION

I – 11 Adhésion de la commune d'Auxange à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Rapporteur : Claude CHALON

Monsieur le Président propose une délibération visant à l'adhésion de la commune d'Auxange à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est une décision qui devra être prise, après délibération, par chacune des communes dans un délai maximum de trois mois.

Sur la question des délais, il faut que toutes les communes puissent délibérer avant le 31 décembre 2011. Monsieur le Président demande donc aux délégués de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour de leur prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Président indique que cette adhésion a une double logique. D'abord, elle a une logique vis-à-vis du territoire. Elle correspond, aussi, à l'élaboration du nouveau schéma de coopération intercommunale. L'Etat ne souhaitant plus qu'il y ait des communes qui ne soient pas adhérentes d'une intercommunalité, Auxange devait choisir entre Jura-Nord et le Grand Dole. Il se trouve que cette commune est liée à un projet important de construction d'un groupe scolaire, commun à d'autres communes du secteur qui sont toutes adhérentes du Grand Dole. Pour ces raisons, la commune d'Auxange a donc souhaité rejoindre l'Agglomération. Monsieur le Président précise que la commune d'Auxange vient de prendre une délibération à l'unanimité, demandant l'adhésion à l'Agglomération.

Monsieur le Président précise que sur l'aspect financier, cela aura une répercussion très faible – en termes de CLET – puisque c'est une commune qui a peu de taxe professionnelle. Il indique également que, avec cette adhésion, le Conseil d'Agglomération passera de 97 membres à 98 membres.

M. BARBIER intervient pour indiquer que le Préfet prendra de toute façon la décision, au 31 décembre 2011, de faire adhérer la commune d'Auxange ; c'est donc la décision du Préfet qui primera au final.

M. ROBE intervient sur l'adhésion d'Auxange et précise qu'elle est motivée par l'unique question du Pôle de Romange. Selon lui, les communes voisines seraient forcées d'entrer dans les Pôles à marche forcée. Le Pôle de Romange va coûter 2,75 M€ ; les RPI existant seraient en train d'être totalement déstabilisés. Selon lui, la commune d'Amange subirait une pression pour aller également à Romange. La commune de Châtenois se retrouverait donc seule. Il précise également

qu'il ne souhaite pas vivre ce qu'a vécu Monnières, c'est à dire emmener les enfants de Monnières à Champvans, ce qui occasionne un transport de 18 000 € à payer, aux frais de la Communauté.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit plutôt d'un débat propre à ce morceau de territoire. Il y a une initiative de communes pour construire ce groupe scolaire : elles ont souhaité se réunir pour le construire.

Monsieur le Président annonce, à ce propos, que le point concernant le RPI du Val des Angès ne sera pas voté à ce Conseil, à la demande des communes, puisque l'équilibre financier du projet n'est pas encore abouti.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 voix, décide :

D'ACCEPTER la demande d'adhésion à l'Agglomération de la commune d'Auxange au 1^{er} janvier 2012 (sous réserve qu'on ait toutes les réponses des communes à cette date) ;

DE NOTIFIER la décision prise par délibération à chacune des communes membres pour qu'elles puissent se prononcer, par voie de délibération, sur la demande d'adhésion ;

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet, au terme de ces consultations, de bien vouloir prendre un arrêté de décision d'admission de cette commune supplémentaire dans le périmètre de la Communauté;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents d'ordre technique, administratif et financier s'y rapportant.

III) – DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE

II – 11 Rapport de Développement Durable 2011

Rapporteur : Daniel BERNARDIN

M. le Président rappelle que les agglomérations ont l'obligation, chaque année, de faire un rapport concernant le développement durable. Il y a donc eu un travail assez important qui a été fait pour essayer de déterminer les critères de développement durable de l'action de la Communauté d'Agglomération sur le territoire.

M. BERNARDIN prend la parole et indique que la loi dite « Grenelle 2 », dont les décrets d'application sont sortis en juin 2011, soumet désormais les EPCI de plus de 50 000 habitants à la réalisation d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable, à présenter préalablement au débat sur le projet de budget. Il était donc important de présenter ce rapport lors de ce Conseil.

Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité, ainsi que le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire du Grand Dole devront, chaque année, être passés au crible de 5 finalités du développement durable, qui sont :

1. La lutte contre le changement climatique,
2. La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. L'épanouissement de tous les êtres humains,
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de Développement Durable 2011 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été joint en annexe du rapport de synthèse envoyé aux élus.

M. le Président demande s'il y a des interventions ou des remarques sur ce rapport. Il précise que le rapport est très intéressant car il fait le point sur l'ensemble de l'action de l'Agglomération. Il constitue un socle de base qui permettra l'an prochain de faire un comparatif par rapport à aujourd'hui et de mettre en place des tableaux avec des indicateurs sur les évolutions.

M. ECARNOT attire l'attention de l'assemblée sur le 3^{ème} paragraphe de la page 31 du rapport, qui indique que :

« La Communauté d'Agglomération du Grand Dole participe au financement des regroupements scolaires en zone rurale, afin de préserver les établissements pédagogiques dans les villages grâce au regroupement des petites structures scolaires en Pôles éducatifs. »

M. ECARNOT s'étonne car cela ne correspond pas à ce qui lui avait été signifié à propos du SIVOS.

M. le Président admet que cette phrase n'est pas assez précise et que la Communauté d'Agglomération participe bien à la réalisation de regroupements scolaires mais seulement sur ses compétences propres. Cette précision sera apportée au rapport.

M. BARBIER affirme que, en effet, c'est un rapport très intéressant, mais que le dernier paragraphe qui parle du « déplacement du soleil » pose problème.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'ADOPTER le rapport de développement durable 2011 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

III – 11 Avenant au Contrat Territorial Unique

Rapporteur : Claude CHALON

M. le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté, le 15 octobre 2009, un Contrat Territorial Unique (CTU) avec la Région de Franche-Comté. Au titre de ce CTU, la Région de Franche-Comté a financé un certain nombre d'actions structurantes sur le territoire du Grand Dole, pour un montant de 2 M€ (travaux entamés avant 2013 et achevés avant 2015).

Or, sur l'ensemble de ces 2 M€, il y a un certain nombre de projets qui ont été revus à la baisse, ce qui a permis de disposer d'un reliquat de 215 300 € sur ces actions structurantes. Un avenant doit donc être passé avec la Région pour redéployer ces 215 300 €, l'affectation principale de ce nouveau redéploiement étant la prise en compte du terrain synthétique de Tavaux.

M. SAUTREY indique que, à l'origine, il avait voté contre le CTU puisque la part de Dole était trop importante par rapport au montant global. Cette part de Dole étant toujours importante, il indique qu'il restera fidèle à son premier vote et votera contre cet avenant.

M. le Président répond que cela est normal que la part de Dole soit importante, puisqu'on est dans le cadre d'actions structurantes, globalement appelé le FRAU (Fonds de Rénovation Urbaine). C'est une obligation de la Région, et non une volonté de l'agglomération. Cela correspond à une politique de la Région d'affecter cette somme à ces projets structurants. Il ajoute que, aussi bien pour le terrain de foot de Tavaux, la future gare ou encore la réfection des carrières, il s'agit d'équipements qui servent à l'ensemble des populations du territoire et ne sont donc pas réservés à la seule population doloise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une voix :

D'APPROUVER la modification du Contrat Territorial Unique par voie d'avenant,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant ainsi que les actes administratifs et budgétaires y afférant.

IV – 11 Adoption d'une Convention de partenariat avec le groupe Electricité de France

Rapporteur : Claude CHALON

M. le Président rappelle qu'une démarche similaire avait été menée avec le groupe La Poste, en 2010. Cela a permis – sur les propres axes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – d'aboutir à une collaboration améliorée et renforcée entre l'Agglomération et le groupe La Poste. Le

document présenté relève du même objectif et vise, effectivement, à améliorer les collaborations du Grand Dole avec la Ville-Centre et le CCAS. Toutefois, M. le Président propose que la Convention de partenariat avec le groupe EDF, au lieu d'être adoptée sur quatre ans, soit adoptée sur une année, afin que non seulement le CCAS de Dole soit en contrat avec le groupe EDF (notamment sur toute la question de la précarité énergétique), mais que l'ensemble des CCAS et des Bureaux d'aide sociale du territoire puissent également être associés à la démarche.

M. le Président propose ainsi d'adopter ce protocole en modifiant la durée et en prenant l'engagement que, d'ici un an, l'ensemble des structures sociales des communes puissent être associées à ce partenariat.

M. le Président poursuit en indiquant que, en ce qui concerne l'aspect « Solidarité envers les publics en difficulté », la question est de voir comment le groupe EDF appuie le Grand Dole dans la gestion de la consommation des personnes qui sont en situation de précarité énergétique sur le territoire. De la même façon, un élément important est de voir comment il est possible de sensibiliser un certain nombre de personnes afin qu'elles ne rentrent pas dans cette précarité énergétique.

Sur l'aspect « Développement durable », il faut voir comment le groupe EDF – à travers ses salariés – utilise au mieux le réseau de transports du Grand Dole et travaille à « l'éco conduite ». De la même façon, il faut que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit informée sur tout ce qui concerne l'éclairage performant et innovant, notamment peu consommateur d'énergie.

L'aspect « Qualité du service public » est également un élément extrêmement important. M. le Président rappelle qu'EDF a fermé ses locaux de réception du public, Cours Clémenceau à Dole, et voulait regrouper l'ensemble de son dispositif d'accueil sur le port, là où sont situés leurs locaux techniques. Il précise qu'il les a donc longuement rencontrés à ce sujet, avec Monsieur le Maire de Dole, afin d'essayer de leur dire qu'il est extrêmement important de garder un lieu d'accueil du public. Il leur a précisé qu'il était prêt à mutualiser avec eux, puisque la ville de Dole va mettre en place une Maison des Services au sein de laquelle ils pouvaient y prendre leur place. C'est donc dans ce cadre-là qu'EDF s'est engagé à travailler avec la ville de Dole, au sein de ce Pôle d'Information Multiservices.

Un autre élément important concerne les Certificats d'Economies d'Energie. L'engagement qui est pris est de pouvoir les solliciter pour aider la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à financer des projets si, a contrario, les Certificats d'Energie sont redirigés vers eux.

M. SAUTREY indique qu'il est particulièrement surpris de voir que la convention est signée par la Communauté d'Agglomération, mais aussi par la ville de Dole et le CCAS de la ville de Dole. Selon lui, soit on fait signer cette Convention par EDF et l'ensemble des communes et des CCAS du Grand Dole, soit uniquement par le Grand Dole et EDF. Si on retrouve la ville de Dole et son CCAS, il faut retrouver également les communes du Grand Dole ainsi que leurs CCAS.

M. le Président répond que c'est précisément pour cette raison qu'il est proposé d'adopter cette convention seulement pour un an, afin d'avoir le temps d'associer plus largement les collectivités, les Bureaux d'aide sociale et les CCAS à ce dispositif.

M. FICHERE intervient pour indiquer que s'il faut faire évoluer cette Convention, il faut la repousser à la prochaine séance.

M. le Président répond qu'il souhaite passer ce point ce soir en raison de l'enjeu du maintien d'un dispositif d'accueil de la clientèle sur Dole.

M. FICHERE estime qu'une erreur a été faite en établissant la convention sur 4 ans et qu'il faut la corriger.

M. le Président répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur et que repousser ce point au prochain Conseil Communautaire ne servira à rien car, d'ici un mois, les 41 communes ne pourront pas être réunies et les Services sociaux n'auront pas le temps de faire ce travail. L'objectif est de proposer qu'au bout d'un an cette Convention soit élargie ; il est toutefois important qu'elle puisse être adoptée aujourd'hui sous cette forme-là, en prenant l'engagement de l'élargir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 16 voix contre et 8 abstentions :

D'APPROUVER les termes de la Convention de partenariat pour un an,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite Convention,

D'AUTORISER Monsieur le Président à utiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions issues de cette Convention.

IV) – ENVIRONNEMENT / ENERGIE / DECHETS

V – 11 NATURA 2000 – Mode de financement – Présentation du budget 2012

Rapporteur : Daniel BERNARDIN

M. BERNARDIN rappelle que, depuis 2008, le Grand Dole gère plusieurs sites NATURA 2000 : le Massif de la Serre, la Forêt de Chaux et le Creux à Pépé qui est un site attenant à la Forêt de Chaux, dans le Département du Doubs, du côté de Roset-Fluans. Les financements de NATURA 2000 proviennent à la fois de l'Etat et de l'Europe (50 % chacun pour un total de 100 %) et, à chaque fin d'année, le Grand Dole fait une demande de subvention à l'Etat.

Pour le financement des actions 2012, un total de 154 802 € est demandé, sachant que ce montant a été réduit à 112 942 € du fait que l'une des études prévues n'aura pas lieu. Par comparaison, le budget 2011 était de 103 210 €, dont 95 120 € remboursés. Il y a donc une différence de 8 000 € due au fait que le Grand Dole comptabilise la mise à disposition de locaux, le chauffage et divers matériels mis à disposition de NATURA 2000, pour une somme de 8 000 €.

Le budget 2012 n'est pas équilibré en dépenses et recettes, car le budget 2013 a été ajouté : l'Etat et l'Europe remboursent, avec un an de retard, les dépenses qui ont été effectuées dans l'année. Cela signifie que le budget de dépenses 2012 s'équilibrera avec les recettes de 2013.

L'étude sur les chauves-souris en Forêt de Chaux est annulée, du fait qu'en raison de la crise financière actuelle l'Etat ne mettra pas la somme qui était prévue, même si l'Europe l'aurait apportée. Concernant les frais professionnels, il y a 1 200 € de frais de déplacements contre 25 € l'année dernière, tout simplement parce qu'on aura cette année deux stagiaires, qui vont travailler dans le cadre des contrats NATURA 2000. Donc leurs frais de déplacements seront pris en compte, cette fois-ci, par NATURA 2000. Ensuite, dans l'achat de matériels, il y a le double du budget de dépenses par rapport à l'année dernière, parce qu'il y aura l'achat d'un GPS qui va permettre de travailler de manière plus formelle et plus fine sur les contrats NATURA 2000. Dans les achats de prestations, il y a le travail principal qui est fait maintenant dans le cadre de NATURA 2000 : les contrats NATURA 2000, les MAET (mesures agro-environnementales territorialisées) et les chartes environnement qui seront à signer. Pour l'instant, il n'y en a que deux qui ont été signées, mais ça va se développer dans le courant de l'année prochaine. En dernière ligne, il y a 8 268 € pour les fournitures de bureau, frais postaux et chauffage location qui sont évalués.

M. le Président intervint pour préciser que le principe de l'équilibre en recettes et dépenses, avec un décalage annuel, explique qu'il y ait des années où le Grand Dole est bénéficiaire et d'autres où le Grand Dole est un peu déficitaire.

M. BERNARDIN ajoute qu'il y a un Comité de pilotage annuel, qui se réunit en novembre-décembre et auquel les élus sont invités. Il y a aussi des comptes-rendus de ces réunions qui sont élaborés avec des détails sur les actions qui sont réalisées chaque année au niveau de NATURA 2000 ; ces compte-rendu peuvent être adressés aux élus qui le souhaitent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER ET D'INSCRIRE au budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le plan de financement relatif à l'animation des sites Natura 2000 FR4301318, FR4312005, FR4301317 et FR4301301, présenté ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les Services de l'État afin de bénéficier d'une aide financière permettant la réalisation de cette mission,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches relatives à cette décision.

V) – AFFAIRES GENERALES

VI – 11 Créations de postes

Rapporteur : Jean-Louis BOUCHARD

M. le Président propose la création de 3 postes, financièrement neutres pour le Grand Dole. En effet, le premier poste serait remboursé par la commune de Dole, à hauteur de 98 % ; il est logique que ce poste soit créé au niveau de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la compétence « Energie » du Grand Dole. Le deuxième poste est un poste qui est repris en régie. Le troisième poste concerne un poste qui est déjà actuellement mutualisé avec Damparis. L'employeur change mais la règle financière reste la même. M. le Président rappelle que le principe est désormais qu'à chaque fois qu'un poste est mutualisé, il est intégré au niveau de l'Agglomération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE CREER un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps complet, au 1^{er} janvier 2012,

DE CREER un poste de Technicien Territorial à temps complet, au 1^{er} novembre 2011,

DE CREER un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, au 1^{er} novembre 2011,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la Convention prévoyant le remboursement du poste, par la commune de Damparis, à hauteur de 50 %.

VII – 11 Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Claude CHALON

Eléments de contexte général

M. le Président indique que ce qui est moteur, sur ces orientations, c'est d'abord de regarder le contexte général. Il rappelle que la croissance prévue est extrêmement modérée en 2012, dans la continuité de 2011, et que le taux à 2,2 % a été baissé à 1 % ; actuellement, les prévisionnistes tablent même plutôt entre 0,5 % et 1 % plutôt que sur 1 %.

Par ailleurs, l'Etat a des difficultés pour boucler son budget, avec un minimum de déficit. Ces difficultés ont pour conséquence la non-évolution des dotations, pour la troisième année consécutive. Dans la meilleure des hypothèses, il est surtout espéré de ne pas avoir à restituer les dotations que l'Etat reverse chaque année aux collectivités territoriales.

En outre, M. le Président rappelle que, cette année, et pour la deuxième fois, la réforme de la Taxe Professionnelle s'applique pleinement. La conséquence est que cette recette a un substitutif constant qui n'évolue pas, alors que la recette de la Taxe Professionnelle (ne serait-ce que par son assiette et aussi parce qu'on était sur un système de rattrapage de taux) était une recette extrêmement dynamique par rapport à notre Agglomération.

M. le Président ajoute que c'est également la première année où la « péréquation horizontale » est mise en œuvre, consistant à ce que les territoires riches fiscalement financent un peu plus les territoires pauvres fiscalement. Cela signifie qu'une partie des dotations globales de l'Etat est gelée et redistribuée, non plus selon le principe d'automatisme de ce qu'elles étaient l'année précédente, mais avec des coefficients pondérateurs. Ce sont ainsi 2 milliards d'euros, à l'échelle de 4 ans, qui devraient servir à cette solidarité territoriale. Dans les mécanismes de calcul de cette solidarité, il y a effectivement la richesse fiscale qui rentre en compte. L'ADCF s'est beaucoup engagée pour inclure également la pression fiscale, et non seulement la richesse fiscale. Ainsi, il y a un certain nombre d'éléments multifactoriels qui rentreront en compte et qui permettront de déterminer si le territoire du Grand Dole est contributif ou s'il est receveur, au titre de cette dotation. Pour le moment, la situation est encore floue. A priori le Grand Dole devrait plutôt « recevoir » ; il devrait donc plutôt y avoir un abondement positif sur le territoire du Grand Dole. Si cette hypothèse se confirme, il faudra décider comment la répartition doit s'établir sur le territoire. En d'autres termes, il faudra déterminer quelle est la part qui sera reversée aux communes et quelle est la part qui

sera gardée au niveau de l'Agglomération, sur ses propres politiques. Dans le cas où le Grand Dole serait contributeur, il faudra également discuter de la règle sur la contribution : combien prendra en charge l'Agglomération et combien prendront en charge les communes sur ces contributions ? Aujourd'hui, les informations ne sont pas encore suffisantes pour savoir avec certitude vers quelle hypothèse s'oriente réellement la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le Grand Dole : une situation financière saine malgré une forte montée en puissance

M. le Président indique que les tableaux de l'étude menée sur la situation financière des collectivités du territoire du Grand Dole (communes et Communauté de communes) ont été repris et permettent de faire apparaître les éléments suivants :

Les « Produits réels de fonctionnement » de l'Agglomération augmentent fortement, notamment sous le jeu de l'intégration, tandis que ceux de la ville de Dole baissent et que ceux des autres communes restent à peu près constants. En ce qui concerne les « Charges réelles de fonctionnement », il y a une montée en puissance des charges de fonctionnement de l'Agglomération, une légère baisse des charges de fonctionnement de la ville et un maintien ou une légère augmentation des charges de fonctionnement des autres collectivités. Concernant l'évolution des « Dépenses d'investissement », ce sont plutôt les communes hors de la Ville-Centre qui portent l'investissement, parce qu'elles ont les moyens financiers nécessaires pour produire cet investissement, au détriment de la Ville-Centre. Les deux grands ressorts d'investissement pour les années à venir sont donc, si on étaye à 10 ans, la Ville-Centre mais aussi, de plus en plus, les autres communes et l'Agglomération.

M. le Président poursuit en ajoutant que l'Agglomération bénéficie d'une situation saine, aucun emprunt n'ayant été effectué sur cette période-là (hormis sur le budget annexe des zones d'activités). L'endettement du Grand Dole est donc quasiment nul et le fonds de roulement s'élève à 3 M€, sachant que sur ces 3 M€, il y a 1,7 M€ de restes à réaliser (c'est-à-dire les dépenses attendues). Cette situation relativement saine de l'Agglomération doit être, pourtant, relativisée en raison des grands projets d'équipement (réalisation de m² d'eau, locaux de l'ARC, caserne des sapeurs-pompiers, salles de sport...) que va porter l'Agglomération et qui vont augmenter son endettement. Le deuxième élément qui conduit à relativiser la situation de l'Agglomération, c'est le gel des dotations et des ressources, obligeant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à raisonner à peu près à périmètre financier constant, au cours des années à venir, ainsi que la perte de la dynamique fiscale suite à la réforme de la Taxe Professionnelle.

M. le Président souhaite rappeler la structure budgétaire de la Communauté d'Agglomération. Il rappelle ainsi que, avec l'ensemble des recettes de l'Agglomération en 2011, le budget du Grand Dole s'élève à 34 M€. Toutefois, c'est assez illusoire car il y a toute une partie de ces recettes qui sera reversée automatiquement. Ces recettes sont constituées en grande partie des « Impôts et Taxes » (24 M€) et des dotations de l'Etat. Dans les « Impôts et Taxes », sont incluses la « Fiscalité ménages » et la « Fiscalité entreprises ». Le reste étant essentiellement des dotations. Au niveau des dépenses de l'Agglomération, la principale dépense (14 M€) est le reversement de la Taxe Professionnelle à la fois aux communes et aux départements. Il y a donc 14 M€ de taxes qui sont prélevées et reversées. La plus grande partie de la Taxe Professionnelle est ainsi reversée aux communes. Les « Autres charges de gestion courante » constituent également une part importante des recettes, notamment le SICTOM et le SDIS. Finalement, ce qui reste vraiment dans les propres dépenses de la Communauté d'Agglomération s'élève plutôt à 13 M€ ou 14 M€. M. le Président indique que c'est donc sur cette masse budgétaire-là qu'il faut prendre des décisions et orienter les dépenses. En comparant les dépenses réelles et les recettes réelles, l'autofinancement du Grand Dole s'élevait à 1 M€ l'année dernière. Cet autofinancement est en augmentation puisque, sur l'année 2010, il était moitié moins élevé.

Concernant la ressource fiscale, les trois quarts de la fiscalité du Grand Dole reposaient, avant la réforme, sur l'économique (Taxe Professionnelle) et seulement 5 % reposaient sur les ménages. Aujourd'hui, avec la réforme de la fiscalité, seulement la moitié de la fiscalité du Grand Dole repose sur l'économique (49,7 %) et 33 % reposent sur les ménages (soit un tiers de plus). Cela signifie que le Grand Dole se rapproche de plus en plus en termes de bases fiscales de la fiscalité des communes, d'où l'intérêt de réfléchir de plus en plus ensemble, à l'échelle du territoire.

Les enjeux et orientations générales

M. le Président poursuit en indiquant que l'autre enjeu, concernant les orientations générales sur le budget 2012, est qu'il y a trois nouveautés à prendre en compte :

1. La prise de compétence « Lecture Publique » ;
2. La mutualisation des Services (notamment l'augmentation de la masse salariale de l'Agglomération liée à « l'effet mutualisation » ; maintenant tous les postes sont à l'Agglomération, mais ce n'est pas une dépense nette puisqu'il y a un reversement qui s'effectue) ;
3. Les dépenses d'équipement qui vont fortement augmenter (notamment sur l'ARC 2) puisque le Grand Dole entre sur la phase « opérationnelle », en termes de réalisations.

Tout cela s'inscrit dans le cadre général d'une raréfaction globale des deniers publics, due à la stagnation ou diminution des compensations de l'Etat. Structurellement, le territoire du Grand Dole a une fiscalité « économique » basse puisque, en comparaison avec le taux moyen des agglomérations de même taille, le Grand Dole a un taux 50 % supérieur à la moyenne des taux appliqués dans les autres territoires. Ainsi, le Grand Dole prélève actuellement 14 milliards d'euros, alors que, sur d'autres territoires, il y aurait 25 M€ de prélèvement. La fiscalité du Grand Dole est donc relativement faible sur le territoire (pour des raisons historiques), même si il y a la part foncière, sur laquelle le Grand Dole peut agir et continuer à avoir (année par année) un système régulier de rattrapage des taux moyens. Par ailleurs, le Versement Transport est à 0,3 %, ce qui est faible par rapport à des territoires comparables. Un autre élément de ce cadre général, c'est la dynamique des recettes nouvelles du fonds lié à la TVA, sur laquelle il y a des incertitudes. Il y a également la DGF.

Une rupture à venir et des enjeux forts pour le territoire

M. le Président indique que, sur la question de la méthode, il faut avancer beaucoup plus en profondeur cette année sur le pacte fiscal et financier entre l'Agglomération et les communes. Il faut être plus lisible, à la fois pour les acteurs économiques et pour les ménages, notamment sur la manière dont ça se passe au niveau de la fiscalité sur le territoire du Grand Dole. Il faut faire mieux fonctionner le lien entre les communes et les communautés de communes, sur l'aspect « substitutif », car il y a des fonctions qui sont beaucoup mieux assurées au niveau des communes qu'au niveau de l'Agglomération. Une réflexion est actuellement menée par exemple sur la question de la compétence « petite enfance ». Le Grand Dole a la compétence, ce qui est un acte de solidarité au niveau territorial, mais pour ce qui est de la gestion au quotidien des inscriptions dans un restaurant périscolaire, est-ce qu'il ne faudrait pas renforcer nos collaborations avec les collectivités ?

A terme, M. le Président précise qu'il faudra aussi voir comment mieux prendre en compte les grandes fonctions de centralité, qui sont encore trop portées par les ménages dolois et avoir à terme une réflexion sur une éventuelle fiscalité locale unique. Enfin, il y a la question de la solidarité financière entre les territoires du Grand Dole. Un fonds de péréquation avait été mis en place sur l'usage des piscines, qu'il est proposé de reconduire cette année (certainement pour la dernière fois puisqu'après le Grand Dole aura la compétence). Il faut également réfléchir en termes de prise de compétence. Par exemple, si l'Agglomération prend la compétence « Lecture Publique », le budget de la lecture Publique s'élève à 1,15 M€ et les Dolois vont payer 1 M€ à vie. Il y a donc une énorme contradiction et ce n'est pas de la solidarité. C'est ce qui s'est passé pour les transports. La réflexion actuelle consiste à proposer que, au lieu de compenser 100 % de ce qu'elle dépensait avant, la ville de Dole devrait compenser seulement 80 %, avec 20 % qui seraient repris à l'échelle de l'Agglomération. C'est une vraie mesure de solidarité, qui permettrait d'avancer vraiment sur la question de l'intégration à l'échelle de l'Agglomération.

Les grands projets d'investissement

Au niveau des grands projets d'investissement pluriannuels, il y a un projet important de réhabilitation du Pôle multimodal de la gare de Dole. C'est un Pôle d'Agglomération avec une dépense d'environ 6 M€, mais une recette espérée de 4 M€. Cette dépense-là devra donc être prise en compte sur les budgets pluriannuels, dans les années à venir. Autre dépense : les nouveaux locaux de l'ARC 2, qui représentent un montant de 3 M€ avec un apport externe très faible de 0,2 M€, au titre des économies d'énergie. Une étude concernant la couverture de l'Aquaparc est

également menée. Il y a une demande très forte de multiplier les m² couverts d'eau. De toute façon, la dépense sera de l'ordre de 6 M€ et il est espéré qu'il y aura des recettes en face. Le SDIS va construire sur le territoire du Grand Dole une caserne, pour laquelle le Grand Dole apporte la moitié des financements, de l'ordre de 3 M€. Les gymnases ont besoin d'être financés, notamment celui du Pasquier. M. le Président annonce à cette occasion que le point concernant le gymnase du Pasquier va être retiré de l'ordre du jour du présent Conseil puisqu'une réflexion est actuellement menée sur plusieurs scénarios possibles, en lien avec l'étude « piscine ». Il y a le gymnase de Saint-Aubin qui nécessite aussi un financement. Il y a également le projet de déménager l'Office de Tourisme pour le mettre sur l'avenue de Lahr. Il y a le projet du SIVOS du Val des Angès et celui du Belvédère du Massif de la Serre, pour lequel il y a une dépense de 0,2 M€ (mais il faut arriver au moins à la moitié des subventions). Quand l'ensemble de ces projets sont additionnés à l'échelle de 3 ou 4 ans, il s'agit d'une logique d'investissement (uniquement sur ces gros investissements) de l'ordre de 22 M€, concernant l'Agglomération, avec l'espoir d'avoir une recette de l'ordre de 10 M€.

Les enjeux et orientations générales

La première orientation proposée par M. le Président est la réalisation des investissements et la conservation d'une capacité d'autofinancement suffisante. Si la capacité d'autofinancement du Grand Dole est consommée, il n'y aura pas de possibilité de réaliser ces grands équipements structurants.

M. le Président poursuit en indiquant que le deuxième élément de cette année est la prise en compte de la compétence « Lecture Publique », qui va avoir une conséquence en dépenses / recettes sur le budget du Grand Dole. Il est proposé de ne pas prendre de nouvelles compétences d'ici la fin du mandat et d'assumer pleinement les compétences actuelles en termes de sport, de culture, d'enfance-jeunesse, de développement économique et de transports notamment. M. le Président propose ainsi de garder l'essentiel du budget sur les points de compétence actuels.

M. le Président propose également d'avancer sur la mutualisation. Au 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des personnels de la ville et de la Communauté d'Agglomération sera en effet mutualisé et il faudra aussi ouvrir cette démarche aux autres collectivités. Il faut continuer à rechercher des économies, en termes de dépenses de fonctionnement. C'est pour cela que, cette année, la mutualisation et les groupements de commande ont été réactivés.

Enfin, M. le Président ajoute que dans le budget qui sera proposé pour l'an prochain, il faudra être extrêmement prudents en disant que seuls les vrais besoins seront inscrits au budget, et non pas tout ce que le Grand Dole aura la capacité de mettre à son budget, quitte à se réserver des décisions modificatives ou un budget supplémentaire, puisque cette année (pour la première fois) le budget sera adopté en décembre, et non pas au mois d'avril ou de mai comme les années antérieures. Cela donne plus de lisibilité sur l'action du Grand Dole, mais cela veut dire aussi qu'il y aura forcément un certain nombre de rectificatifs à adopter en milieu d'année.

Les orientations fiscales proposées

Concernant les orientations fiscales, la première proposition est de maintenir au niveau actuel la fiscalité des ménages. La deuxième orientation est de maintenir le Versement Transport au niveau actuel. Un audit est en train d'être effectué sur le réseau de transports du Grand Dole et, en attendant ses conclusions par rapport aux prévisions budgétaires de l'année prochaine, il n'est pas nécessaire d'augmenter cette recette économique. M. le Président propose donc de maintenir ce budget, ce qui ne préjuge pas des budgets suivants.

Le troisième élément consiste à poursuivre le travail de remise à niveau de la taxe sur la Contribution Foncière Economique qui, par rapport à la base de la Taxe Professionnelle, représente 13 % des anciennes bases. Il y avait environ 200 M€ de bases de Taxe professionnelle ; il y a 26 M€ de bases sur le foncier économique. Cela va continuer à augmenter, mais c'est une répercussion faible car cela agit seulement sur des petites bases.

La quatrième orientation est de poursuivre (comme cela avait été décidé l'année dernière) le travail de remise à niveau de la taxe sur les grands commerces (TASCOM). Elle peut être augmentée de 5 % par an pendant 4 ans. L'année dernière, elle est passée de 1 % à 1,05 %. M. le Président propose de passer de 1,05 % à 1,10 % cette année. Et enfin, comme cela est fait habituellement, M. le Président propose également d'aligner le taux de la taxe d'ordures ménagères (TEOM) sur les dépenses réelles reversées au SICTOM concernant ces dépenses.

Présentation des orientations budgétaires par Pôle

Le budget pour 2012 est présenté par grands Pôles de fonctionnement, comme fonctionne actuellement le regroupement de personnels communs aux collectivités. Pour les services hors des Pôles, relevant notamment de la Direction générale, le budget est constant et sera donc reconduit. Il y a une recomposition du mode d'organisation de la Direction générale du fait que le Directeur Général des Services du Grand Dole soit depuis mars 2011 Directeur Général des Services pour les deux structures (ville de Dole et Communauté d'Agglomération). Le budget reste toutefois à la même hauteur. La seule différence est que la Communauté d'Agglomération devient employeur. Les dépenses de personnel de la Communauté d'Agglomération augmentent fortement mais c'est compensé parce que, dorénavant, la ville compense la part supplémentaire qui est liée à ces dépenses.

Le budget de la communication s'élève à 120 000 €. Il y a deux éléments forts sur lesquels le Grand Dole souhaite communiquer pour réussir : le Pôle de la gare et la mise en place de la compétence « Lecture Publique » à l'échelle de l'Agglomération. Concernant l'Assemblée locale et le Cabinet, le budget est en reconduction.

Pôle attractivité territoriale et aménagement du territoire

Concernant le Pôle attractivité et aménagement du territoire, le budget « Environnement, énergie, déchets » est un budget important mais qui est signifié principalement, en termes budgétaires, par les ordures ménagères. Ce que le Grand Dole prélève et reverse, au titre des ordures ménagères, est de l'ordre de 5 M€. Le Grand Dole n'est pas maître de ces éléments-là. Globalement, le budget est à même hauteur, afin de poursuivre les actions, notamment au titre du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), de NATURA 2000, de la Trame Verte et Bleue et du Plan Climat Territorial qui est lancé et dont les Assises ont été l'acte fondateur de sa mise en œuvre.

Au niveau de l'investissement, cette année, il y a les travaux sur l'Arne et la Blaine. L'étude de gisement sur les nouvelles énergies (ENR) sera réalisée sur le territoire. Il y aura aussi un fonds de concours sur la restauration des corridors écologiques, dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Concernant le budget « Transports collectifs, infrastructures et patrimoine communautaire », M. le Président annonce que ce budget sera en augmentation, à la hauteur de l'inflation, puisqu'il y a des mises à jour de tarifs annuels avec Car Postal, qui suivent le coût de la vie. Il y aura donc cette augmentation concernant la hausse du budget transports à prévoir. Par ailleurs, l'étude d'audit sera poursuivie en 2012, puisqu'il a été décidé de faire un audit au bout de deux ans. Un diagnostic a déjà été réalisé et il faudra, en cours d'année, voir quelles modifications faire pour que le système de transports, a priori à budget constant, soit le plus performant possible. Troisième volet : les actions de sensibilisation (semaine de la mobilité et covoiturage) seront reconduites. Une animation particulière sur « le covoiturage spontané » sera mise en place. C'est une action formidable qui a été expérimentée dans d'autres territoires et qui ne coûte pas très cher, mais qui nécessite un processus d'animation spécifique. Il y aura donc, vraisemblablement, la création d'un poste sur ce système d'animation de covoiturage qui permettra, en même temps, d'aller plus loin sur l'une des faiblesses du système de transports du territoire, à savoir le rapport avec les entreprises, et notamment la mise en place d'un Plan Déplacement Entreprises.

Toujours sur le Pôle Attractivité, pour tout ce qui concerne le volet « Développement économique, Insertion Nouveaux Emplois », M. le Président indique que les actions en cours seront poursuivies, telles qu'INNOVIA et le partenariat avec la CCI. Un poste d'accueil des entreprises est actuellement co-partagé avec la CCI. Le Grand Dole continuera également à financer des structures comme « Entreprendre et réussir » et à adhérer au Pôle « Véhicule du futur ». Et, cette année, une action particulière sera menée sur l'Institut du Stockage d'Hydrogène (ISTHY), puisque la phase opérationnelle va démarrer. M. le Président propose ainsi de mettre au budget 50 000 € pour mettre en œuvre cet Institut, dont une partie sera utilisée pour rentrer dans le capital de ce GIP qui sera créé et une autre partie (avec l'accord de la Région et du Département) sera utilisée pour la prise en compte, pendant quatre ans, du déficit normal de fonctionnement de cette activité qui va démarrer, de l'ordre de 50 000 € par an (ce qui devrait être suffisant pour avancer sur ce projet d'ISTHY). Ce projet-là ne peut se faire que si le Grand Dole est fortement aidé par l'ADEME, dans le cadre du Grand Emprunt, qui en serait le principal financeur. Le Grand Dole a répondu à un appel à projets et les nouvelles sont plutôt positives. M. le Président propose également d'avoir une augmentation modérée de la participation au financement de l'aéroport. Il indique avoir rencontré

le Président du Conseil Général dernièrement, qui souhaite faire un effort important pour relancer l'aéroport et qui demande au Grand Dole de faire également un effort ; M. le Président propose ainsi de doubler la somme initiale prévue (37 000 €) pour l'année 2012, tout en faisant appel aux Communautés de communes du Pays dolois afin qu'elles amènent aussi leur contribution à ce projet.

Concernant le « Service de l'emploi et de l'insertion professionnelle », M. le Président rappelle que le budget avait été beaucoup augmenté afin de travailler sur les actions d'insertion sur le territoire du Grand Dole ; il propose de maintenir cette hauteur budgétaire. Le soutien à l'Espace Jeunes sera donc maintenu, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, et un « Pôle d'Excellence Intercommunal sur les métiers de la Santé et des Services à la Personne » sera mis en place, de manière concrète. 20 000 € seront donc inscrits au budget afin de trouver un lieu pour s'installer et commencer cette action.

Concernant le Centre d'Activités Nouvelles, le taux de remplissage est maximum et il y a un véritable équilibre financier, ce qui signifie que la prévision de recettes pour 2012 est de l'ordre de 125 000 € pour une dépense de 121 000 €.

Concernant l'aménagement de l'espace, M. le Président indique qu'il y a un certain nombre d'éléments importants. En premier lieu, le Grand Dole s'est engagé à relancer en 2012 son Schéma de Cohérence Territoriale ; l'objectif est d'adopter le SCOT à l'été 2012. En deuxième lieu, de nouvelles actions au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) seront mises en place en 2012, en dehors du Fonds de portage foncier. Deux opérations vont ainsi être mises en place : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui va permettre de donner des aides (sous conditions) à des gens souhaitant améliorer leur logement ; le choix est de centrer la contribution du Grand Dole sur les propriétaires bailleurs, sachant que les aides de l'ANAH sont plutôt octroyées aux propriétaires occupants. Il y aura ainsi une sorte d'équilibre, qui permettra de renforcer cette opération. Un budget de 100 000 € est prévu pour 2012, reconductible sur trois ans, qui permettra de financer à la fois l'animation et les aides à l'amélioration. Le même budget, à peu près, est prévu pour le logement social, afin d'aider à produire du locatif abordable sur le territoire du Grand Dole.

M. le Président poursuit en indiquant que le développement des services à la population continuera (partenariat avec le CAUE, la publication de documents pédagogiques...). Le Fonds de portage foncier continuera également à être abondé. La proposition était d'abonder d'1 M€ pendant trois ans, étant entendu que cet argent est seulement avancé, puis remboursé au Grand Dole. La gestion de l'aire de sédentarisation d'Authume passera également en régie directe et, en même temps, la réalisation de l'aire des grands passages avancera, avec une personne commune qui s'occupera de l'ensemble de ce dispositif d'accueil. Enfin, concernant la Politique de la Ville, M. le Président propose de reconduire le Fonds d'accessibilité aux piscines.

Pôle actions sportives et éducatives

Concernant les actions sportives et éducatives, M. le Président souhaite indiquer que, en 2011, la fréquentation des CLSH et du périscolaire a augmenté de 15 % à 20 %. Cela est peut-être lié à la crise économique et au fait que les gens partent moins en vacances, mais cela a des conséquences budgétaires importantes. Aussi, M. le Président propose pour l'année 2012 d'abonder de 100 000 € le budget « Enfance Jeunesse » afin d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, cette augmentation des effectifs accueillis dans les écoles du Grand Dole (l'Agglomération étant compétente dans le péri et l'extra-scolaire). L'objectif est de maintenir aussi les actions de soutien aux adolescents ; il y a un certain nombre d'actions qui ont été mises en place, avec Eric TAVERNIER, sous forme d'appel à projets sur les actions collectives d'animation, portées par les adolescents.

Concernant le sport, le budget est en reconduction en 2012 et est essentiellement centré sur le budget « Golf ». Le budget « Golf » représente environ 100 000 € de dépenses de fonctionnement et 60 000 € de dépenses d'investissement, qui se reproduisent chaque année. M. le Président précise que, à ce propos, il faudra débattre plus tard sur le lancement d'une consultation pour passer le Golf en Délégation de Service Public. Jusqu'en septembre 2012 au moins, le schéma actuel sera maintenu, mais aucun investissement structurant n'a été prévu ; les 700 000 € prévus ont finalement été retirés du budget. Dans le cadre de la DSP, le Conseil général aura en effet à reprendre cette logique d'investissement. Enfin, dans le cadre de la compétence « Sport », M. le Président ajoute qu'il était prévu de lancer un appel à projets sur un certain nombre d'actions et qu'un petit budget est donc prévu là-dessus.

Pôle services techniques

En ce qui concerne le Pôle Services techniques, M. le Président souligne qu'il y a une augmentation des budgets, liée à la maintenance et au fonctionnement du patrimoine. Il y en aura de plus en plus (avec le groupe périscolaire, etc.) ; il est donc nécessaire d'augmenter les dotations. L'augmentation est légère, y compris sur la question de la reprise de la compétence « Lecture Publique », qui entraîne aussi des dépenses de patrimoine. De plus, il est prévu de déménager les services administratifs du Grand Dole de l'école Rochebelle en 2012 et de s'installer provisoirement dans des locaux plus fonctionnels et plus proches de la ville de Dole (l'ancienne Chambre des métiers). Il y aura donc un certain nombre de frais de déménagement, mais pas de travaux à faire.

Pôle rayonnement culturel et touristique

En ce qui concerne « le rayonnement culturel et touristique », le soutien à l'Office de Tourisme sera poursuivi (dépense de l'ordre de 200 000 €). Les dépenses d'animations d'été, qui ont été une réussite et ont été développées par l'Office de Tourisme, en collaboration avec la ville de Dole, seront également prises en compte, comme en 2011. M. le Président propose également que l'enveloppe « Animation locale » soit reconduite, afin de permettre le financement de certains événements. Un travail a été fait, afin de permettre de hiérarchiser les événements et de définir les apports possibles. L'action de soutien du Grand Dole aux différentes animations et aux pratiques amateurs instrumentales sera maintenue. Un travail est également mené sur la question du transfert de la « Lecture Publique ».

Principaux investissements prévus au budget 2012

M. le Président indique que les investissements prévus sur l'année 2012 sont les suivants :

- Un investissement de 2 M€ sur l'aménagement de l'ARC 2 (qui ne sera probablement pas consommé dans sa totalité, mais 2 M€ seront quand même mis sur ce projet) ;
- Une provision sur les gymnases et piscines de l'ordre de 400 000 € ;
- Le Pôle d'échange multimodal et de covoiturage (pôle de la gare) pour 300 000 € (lancement des études de maîtrise d'œuvre) ;
- L'aménagement de la zone des Sablonnières (future caserne des sapeurs-pompiers) pour un montant de 300 000 € ;
- Le projet de déplacement de l'Office de Tourisme pour 265 000 € ;
- Le Fonds de concours pour le RPI du Val des Anges de 215 000 € ;
- L'aire de grands passages pour un montant de 195 000 € (avec des recettes prévues en face) ;
- La rénovation du toit de l'Hôtel Dieu (dans le cadre des compétences du Grand Dole sur la « Lecture Publique ») pour 71 250 € ;
- La rénovation thermique des bâtiments intercommunaux pour un montant de 90 000 €.

M. BARBIER intervient pour préciser que l'Etat entend maîtriser la dépense publique par une stratégie de réduction du déficit, autour de 3 axes : réduction des dépenses ; fiscalité plus équitable, plus efficace, plus complète ; réduction compatible avec le soutien de la croissance. Il rappelle que la DGF est en augmentation de 77 M€, sans parler des dotations annexes.

Il poursuit en évoquant le projet de « pacte fiscal et financier » entre l'Agglomération et les communes, qui intéresse tout le territoire, et notamment les petites communes. A propos de l'uniformisation des taxes des ménages sur toute l'Agglomération, il souhaite rappeler que le territoire est assez hétérogène et que les taux du foncier « non bâti » qui pourraient être appliqués pour la ville de Dole par exemple sont très élevés, alors que, dans les communes rurales, cela risque de poser problème. M. BARBIER demande ainsi à M. le Président que les communes aient plus d'éléments sur le contenu précis de ce pacte et notamment concernant le lien entre les communes et la Communauté d'Agglomération pour la fiscalité des ménages.

M. BARBIER poursuit à propos de la mutualisation des Services et demande à M. le Président qu'un tableau clair de l'évolution de cette mutualisation soit effectué et présenté aux élus.

M. BARBIER souhaite savoir dans quelles proportions le poste de Directeur Général des Services est mutualisé. Il indique que cette mutualisation se retrouve désormais à tous les niveaux, par exemple avec le poste de gestionnaire des gens du voyage. Il y a également le problème de la « Lecture Publique ». Selon lui, un certain nombre de services qui donnaient satisfaction à la ville de Dole semblent être tirés vers le bas. La mutualisation serait par ailleurs essentiellement un partenariat privilégié avec la ville de Dole.

Il affirme également que l'intérêt de la mutualisation aurait pu être une diminution de la fiscalité doloise, mais cela ne semblerait pas être le cas, au vu de la présentation récente des orientations budgétaires 2012 de la ville de Dole.

M. BARBIER affirme qu'il n'est pas opposé à la mutualisation mais il souhaiterait savoir précisément quels sont ses avantages et la répartition des coûts au niveau de chaque agent, l'ensemble des communes du territoire devant pouvoir s'y retrouver.

M. BARBIER rappelle qu'au niveau des dotations de l'Etat, la DGF tient compte déjà du rôle des Villes-Centres et de la taille des communes et que, pour les communes de moins de 500 habitants, la DGF de base est de 64,45 € par habitant et, pour la ville de Dole, de 102,60 € par habitant. Cela permet donc d'avoir une certaine compensation, sans parler des dotations diverses de Villes-Centres qui interviennent en complément ou des dotations de solidarité pour des quartiers particuliers.

M. BARBIER poursuit en indiquant que le dernier point porte sur le développement économique. Il rappelle que le Grand Dole a la chance d'avoir, sur son territoire, la Société Solvay dont les dirigeants ont la volonté de participer au développement économique du secteur. Depuis plusieurs années, le CAN abrite les travaux d'un universitaire qui développe un concept de stockage de l'hydrogène (avec Solvay comme voisin). Or, cet hydrogène qui sort de Solvay sans utilisation pourrait être utilisé. A travers le monde et au niveau européen, cet hydrogène intéresse beaucoup de personnes. Des programmes européens existent, des programmes de recherche extrêmement poussés, avec la volonté d'essayer d'utiliser cette énergie disponible dans divers secteurs (véhicules légers, bus urbains, etc.) Le fait d'être à proximité d'une source très importante d'hydrogène disponible fait que le Grand Dole est relativement bien placé. La Commission européenne vient de lancer un nouvel appel à projets pour des études sur la commercialisation des systèmes à piles combustibles et hydrogène. Donc, compte tenu du fait que le Grand Dole a déjà un embryon d'activité avec la Société MAHYTEC, le Grand Dole pourrait se montrer beaucoup plus volontariste dans ce domaine, concernant l'Institut de Stockage d'Hydrogène. Une somme de 50 000 € est inscrite au BP 2012, qui est une avancée pour participer au Groupement d'Intérêt Public, mais cela ne marque pas la volonté de l'Agglomération de capter véritablement ce projet. Il y a, à travers l'Europe, des investissements qui existent en matière d'étude et de développement de l'utilisation de l'hydrogène. C'est pourquoi il faut aller de l'avant et se lancer vraiment dans ce projet, sinon celui-ci risque de partir ailleurs. M. BARBIER propose ainsi une inscription budgétaire de 200 000 €, qui permettrait de montrer la volonté du Grand Dole de s'investir. Ceci marquerait le territoire et constituerait – pour INNOVIA – une première pierre significative en matière de développement d'activités nouvelles, de Pôles sur le futur.

M. le Président répond que, s'il y a bien un dossier qui est porté par toutes les personnes de l'Agglomération, c'est le dossier de l'hydrogène, qui n'existerait pas sans des personnes du Jura Dolois qui se sont investies dans le projet et sans que l'administration de l'Agglomération ait repris les choses en mains. Il ajoute que le Grand Dole est leader sur ce dossier, à l'échelle nationale. Il explique que si l'inscription budgétaire est limitée à 50 000 € c'est pour favoriser le partenariat financier ; il ne faut pas que ce soit « l'affaire des Dolois ». C'est pourquoi un contrat a été passé avec la Région et le Département afin d'avancer sur ce dossier.

M. le Président souhaite également revenir rapidement sur deux ou trois éléments. Concernant le projet de pacte fiscal, ce n'est pas une contrainte ; il ne s'agit pas d'obliger les partenaires à faire ce qu'ils ne veulent pas faire, mais il s'agit au contraire d'être volontaire pour travailler ensemble. Cela signifie que le Grand Dole proposera, à ceux qui le souhaitent, de réfléchir ensemble sur la question de l'avenir de la fiscalité sur le territoire. Un groupe travaille déjà sur cette problématique, depuis un an et demi, et notamment sur la question des abattements, puisque les taux d'abattements sont très différents sur l'ensemble du territoire. L'idée est que toutes les communes puissent travailler ensemble, quel que soit leur bord politique, en adoptant une logique pluriannuelle afin d'aller tous ensemble dans le même sens.

Par ailleurs, M. le Président insiste sur la différence entre « prise de compétence » et « mutualisation », et précise que concernant le poste de gestionnaire des gens du voyage il ne s'agit pas d'un poste mutualisé puisque cela relève de la seule compétence du Grand Dole. Il rappelle que l'objectif de la mutualisation n'est pas d'éclaircir la situation financière de la ville mais plutôt d'amener un meilleur service aux habitants du territoire et plus de lisibilité. Il ajoute également que le travail avec les communes avance ; la commune de Champvans a adopté dernièrement le « pack RH ». La commune de Tavaux réfléchit également pour adhérer prochainement à ce pack. Il ne s'agit donc pas d'un rapport entre la Ville-Centre et l'Agglomération exclusivement.

M. FICHERE intervient pour parler du problème du calendrier budgétaire, sur lequel il ya encore beaucoup d'incertitudes, notamment sur les ressources fiscales et sur la dotation de péréquation. Selon lui, procéder au vote du budget avant le 31 décembre, sans attendre les informations nécessaires à l'établissement de ce budget, n'est pas très raisonnable. Cela entraînera sûrement des modifications budgétaires ultérieures, qui rendront l'exercice budgétaire moins lisible.

Il ajoute que le débat d'orientations budgétaires est intéressant car il illustre bien la volonté de la Communauté d'Agglomération d'investir, ce qui est indispensable. C'est aussi un moyen de soutenir l'activité économique. Il rappelle cependant qu'il faut être vigilant en termes de dépenses, au vu de la raréfaction des ressources. Il se réjouit du fait que le projet de gymnase du Pasquier ait été retiré de l'ordre du jour de ce Conseil car, dans le débat d'orientations budgétaires, il est fait mention d'un budget de 5,3 M€ TTC. Or, selon lui, un budget de 5 M€ pour une salle de sport qui n'est pas dimensionnée pour faire de la compétition cela équivaut à peu près au double du besoin normal. Il précise qu'il ne s'agit pas de faire n'importe quel projet juste pour investir.

Il ajoute qu'il est en effet nécessaire et indispensable d'inscrire dans le budget uniquement ce dont on a besoin pour les dépenses courantes, mais il convient de mettre à part les montants importants et d'inscrire la volonté d'investissement par des tranches régulières annuelles. L'exemple qui est fait sur l'ARC 2 est un bon exemple, mais il faut le généraliser à tous les gros projets. Si tel n'est pas le cas, le risque est de se retrouver, la dernière année du mandat, avec des incapacités de financement et de laisser des bilans ultérieurs désagréables.

Enfin, concernant la mutualisation, il estime que les dépenses de personnel représentent la plus grosse partie des dépenses, or, en matière d'effectifs, il n'y a aujourd'hui pas assez de lisibilité. Il serait donc intéressant d'avoir un tableau comparatif sur les effectifs des salariés des communes avant et après mutualisation. Il ajoute par ailleurs que, malgré les contraintes budgétaires, peu d'efforts ont été faits sur les dépenses de fonctionnement courantes, et notamment sur les dépenses du Cabinet, qui restent identiques à l'année précédente, et sur les dépenses de communication. M. FICHERE souhaiterait que des efforts soient faits dans ces secteurs-là.

Concernant l'ISTHY, il ajoute qu'il s'agit d'un projet que tout le monde soutient. La question de fond, c'est de savoir quels moyens mettre budgétairement pour marquer la réelle volonté du Grand Dole de s'investir dans ce projet. Selon lui, l'idée de mettre une enveloppe budgétaire supplémentaire de l'ordre de 200 000 € n'est pas inintéressante, mais il faut voir les impacts que cela pourrait avoir.

M. le Président répond que, concernant le calendrier budgétaire, il y a des inconvénients, mais aussi des avantages. Par exemple, le Service Enfance-Jeunesse, qui mobilise le plus grand nombre de salariés de l'Agglomération, a besoin de lisibilité budgétaire. Concernant la question de la lisibilité de l'effort d'investissement du Grand Dole, le plan d'investissement pluriannuel permettrait justement d'apporter une réponse. Il est important de réfléchir de plus en plus à une lisibilité pluriannuelle de l'action du Grand Dole, et notamment sur la question de l'investissement.

M. WAMBST indique qu'il est un peu choqué de la tournure de cette soirée, qui semble être un peu « à charge » contre la ville de Dole.

Il indique que, sur la question de la mutualisation, il faut être fier de ce qui a été entrepris entre la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération. Ce projet est le fruit d'un travail collectif de l'exécutif de l'ensemble du Bureau communautaire et du Bureau municipal de Dole. Cette mutualisation a été voulue pour optimiser l'organisation des services et, surtout, pour rendre un meilleur service public à la population. Ce travail de mutualisation est bénéfique pour tout le monde. Cette mutualisation a été une articulation majeure entre la Communauté d'Agglomération et la Ville-Centre, mais, évidemment, c'est aussi une mécanique communautaire, collective, ouverte à toutes les communes. Il faut trouver, à chaque fois, l'articulation qui permette de faire

en sorte que ce qui était partagé entre la Ville-Centre et la Communauté d'Agglomération puisse être partageable par chacune des communes.

Concernant le transfert de la « Lecture Publique », il ne s'agit pas de mutualisation mais bien de transfert. Il rappelle que, avant de la compétence Transports à la Communauté d'Agglomération, la ville de Dole avait un Transport Public qu'elle payait 950 000 €. Avec le transfert, les charges (950 000 €) ont été transférées et 950 000 € ont été retenus à la ville de Dole. Donc l'effort financier des Dolois s'est traduit par cet apport de 950 000 € à l'organisation collective. Aucune des autres 40 communes n'a eu à porter un seul euro pour cette organisation collective. Et, pourtant, toutes les communes bénéficient de ce réseau de transport en commun. Il y a donc bien, à un moment donné, un effort excessif fait par la Ville-Centre. Dans les transferts à venir, il faut agir avec une équité plus grande sur l'ensemble du territoire. Un transfert comme celui de la Lecture Publique suppose un transfert des charges et des produits, et donc la rétention d'une somme auprès de la ville de Dole, qui peut se calculer sur plusieurs critères. Mais le fait que, dans ce contexte-là, la Communauté d'Agglomération prenne en charge une part, paraît tout à fait logique et raisonnable, et va dans le sens de la dynamique inhérente à ce type de transfert.

M. LAMBERT intervient pour indiquer que, concernant le pacte territorial sur l'hydrogène, s'il y a vraiment une ambition à l'échelle du territoire du Grand Dole d'élargir aux territoires voisins, il faudrait en effet inscrire un peu plus au budget. Selon lui, le budget prévu pour l'aéroport (2 fois 37 000 €) pourrait être investi plutôt sur le pacte territorial sur l'hydrogène.

Concernant la somme investie pour la construction du gymnase, il rappelle que, sur cette structure, il y a un pacte ancien qui avait été passé entre la ville de Dole, le Conseil Général et la Région de Franche-Comté afin de construire un élément sportif, dédié aux établissements scolaires du centre-ville de Dole, notamment au collège de l'Arc qui a été réhabilité. Or, depuis 5 ans, les élèves du collège de l'Arc (qui sont tous Dolois) ne possèdent pas d'équipement sportif digne de ce nom. Il y a déjà donc eu un report de 5 ans. Le projet ne consiste pas à construire un stade pour faire de la compétition, mais déjà à pouvoir faire du sport scolaire de base. Il se réjouit que le projet ait été abandonné à cause des zones inondables du Doubs. Cette zone sera sans doute écartée pour construire le gymnase du Pasquier et celui-ci devra donc être envisagé plutôt en centre-ville, ce qui le rapprocherait justement de ses premiers usagers, les collégiens.

M. le Président répond que ce n'est pas pour une question d'inondabilité que d'autres scénarii sont envisagés, puisque les autorisations avaient été obtenues sans problème et qu'il n'y avait pas de surcoût. Il y a d'autres éléments qui doivent être pris en compte.

Sur l'hydrogène, il faudra mettre l'argent qu'il faut, mais il ne faut pas que ce soit uniquement la Communauté d'Agglomération qui paye. L'idée n'est pas simplement d'amener de l'argent, mais de participer à la réalisation de ce projet.

M. BLAIN souhaite souligner le caractère très particulier de ce budget qui, effectivement, ménage l'avenir et garde des capacités d'agir, tout en affichant une volonté d'investir dans un cadre pluriannuel, ce qui est une manière de donner de la lumière sur l'action politique. Par ailleurs, ce budget ne néglige aucun secteur, puisqu'il porte tout autant sur le tourisme que sur le sport, l'éducation, etc. Il souhaite souligner le caractère enthousiasmant de la démarche.

Concernant l'aéroport de Dole-Tavaux, des études de faisabilité ont été conduites pendant de nombreuses années par le Conseil Général pour montrer aux collectivités s'il y avait, ou pas, opportunité à continuer à soutenir cet équipement et à y investir. Ces études ont été rendues fin 2008 et ont montré l'extrême difficulté de l'exercice et l'importance du budget à consacrer pour pérenniser cet équipement (plus de 10 M€ d'investissement). Là-dessus, le Conseil Général de l'époque, sans consultation avec les autres collectivités financeurs, a décidé seul d'engager – dans le cadre d'une Délégation de Service Public – une relance du projet de gestion de l'aéroport de Dole-Tavaux, pour plus d'une dizaine d'années.

Le Président du Conseil Général actuel qui, à l'époque, était plus que circonspect sur ce projet, a fait passer la dépense de 10 M€ à 14 M€, sans que, pour autant, le Grand Dole ait eu accès aux conclusions du rapport d'activité annuel du Délégué de Services Publics, qui est pourtant un document obligatoire et qui pourrait permettre de comprendre comment les investissements se justifient. Pour le moment, l'intérêt de ce projet n'est pas clair. Qu'y a-t-il dans ce projet porté aujourd'hui par le Conseil Général ? Quelle est la nature des éléments utiles à la relance ? En quoi le passage de 5 000 passagers à 15 000 passagers va-t-il réduire le déficit chronique de 600 000 € annuels ? Et en quoi passer de 7 % du financement de ce déficit à 10 % ou 12 % apportera quelque chose de plus, en termes de services, aux populations du territoire ? Il faudrait avoir un éclairage précis sur la nature du projet porté par le Département, avec un accès aux chiffres et au rapport d'activité du Délégué pour 2010.

M. le Président répond que la position sur l'aéroport est très partagée sur le territoire. Il indique que, personnellement, il n'est pas très enthousiaste sur ce projet mais il s'agit d'un vrai pari et, comme dans tout pari, on ne peut donc pas avoir de certitude. Il informe qu'un courrier a été adressé dernièrement au Président du Conseil Général afin d'indiquer que le Grand Dole ne participerait financièrement à ce projet que s'il disposait de plus d'informations. Pour toute DSP il faut toujours associer les co-financeurs, comme cela a été le cas avec la DSP sur les Transports. Or, pour l'aéroport, le Grand Dole n'a jamais été associé, ce qui n'est pas normal. Or, je pense que c'est important. Il ne s'agit pas de dire que les décisions qui ont été prises n'étaient pas les bonnes, mais seulement qu'il faut vraiment associer tous les partenaires d'un projet. Actuellement, il nous manque encore des indicateurs sur ce projet, comme le nombre réel de passagers.

Mme NOUVELLON remarque que, en matière de transports et notamment de mobilité douce, la semaine de la mobilité se réduit d'année en année. Il est d'ailleurs proposé de réduire de moitié le budget affecté à cette manifestation. Cela est dommage parce que, justement, c'est de la sensibilisation qu'il faut pour les déplacements en vélo, à pied... Cela serait également l'occasion d'informer et de lancer certaines actions comme le Plan Déplacement Entreprises. Elle demande également, concernant l'investissement d'un terrain appartenant à l'entreprise Idéal Standard d'environ 5 hectares qui a été comblé par la Société, quels sont les aménagements que le Grand Dole compte faire sur ce terrain.

M. le Président répond que, sur l'investissement, il y a une opportunité économique ; il s'agit également d'empêcher qu'il se fasse n'importe quoi sur ce terrain.

Sur la semaine de la mobilité, cela ne marche pas actuellement. La dernière semaine qui a été organisée par exemple n'a pas marché alors que le budget a été doublé. La seule chose qui ait marché ce sont les conférences sur l'auto-stop spontané. Le choix a donc plutôt été de mettre en place pour 2012 un dispositif permanent de travail sur la mobilité, grâce à la création d'un poste d'agent « mobilité », afin de développer le covoiturage, le transport d'entreprise.. et de centrer la semaine de la mobilité sur une action pour laquelle le Grand Dole est vraiment compétent. La prochaine semaine pourra ainsi, par exemple, porter sur le lancement du dispositif de covoiturage spontané. La multiplication des actions sur une semaine rend l'action moins lisible.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

- PREND ACTE des orientations budgétaires présentées par Monsieur le Président.

M. le Président informe l'assemblée du retrait du point relatif au SIVOS, comme évoqué au préalable.

M. DIETRE indique à ce propos que, en tant que Vice-Président du SIVOS du Val des Anges, il souhaite faire une précision à l'Assemblée concernant le report de cette délibération. En effet, jusqu'à ce jour, une réunion entre les deux collectivités concernées n'a pu être organisée pour la répartition financière du Groupe scolaire. Or, un projet d'une telle ampleur mérite, au minimum, une réunion concernant son financement, afin d'obtenir des comptes en toute transparence.

M. le Président répond qu'il y a eu plusieurs rencontres déjà organisées avec le Vice-Président en charge du dossier et avec le service Enfance-Jeunesse de la Communauté d'Agglomération. Sur la répartition du financement, un tableau avec une grille a été diffusé. Il y a une grille en fonction de l'usage et des besoins de chacun. Par exemple, il y a un problème sur une salle pour laquelle le Grand Dole n'a pas besoin d'un usage aussi important.

Il précise également que si ce projet avait été inscrit à l'ordre du jour du présent Conseil c'était parce qu'il était en danger, non à cause de l'Agglomération ou des communes, mais à cause de l'Etat qui avait oralement promis 1,1 M€ de dotations, au titre de la DGE. Or, il a été annoncé dernièrement que cette dotation serait limitée à 700 000 €. Il faut donc remettre ce dossier à plat. Il faut déterminer la stratégie à adopter et voir comment avancer pour que l'Etat tienne sa parole.

M. DIETRE répond que ce dossier est suivi avec sérieux ; le résultat n'est pas garanti mais il n'a pas été abandonné.

VI) – CADRE DE VIE / POLITIQUES SOCIALES / CULTURELLES ET SPORTIVES

VIII – 11 Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Caisse d'Allocations Familiales du Jura concernant la compétence Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Eric TAVERNIER

M. TAVERNIER indique que, dans le cadre de la gestion des accueils de loisirs et des accueils Jeunes, la Communauté d'Agglomération bénéficie du versement des aides de la CAF du Jura, à travers les Conventions d'objectifs. A mesure qu'elles sont arrivées à date d'expiration, il faut les signer à nouveau. Il s'agit d'adopter ce soir la Convention d'objectifs et de financement, concernant le versement de la Prestation de service ordinaire (PSO) pour l'accueil de la structure Jeunes de Tavaux et les avenants qui pourraient s'y rapporter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le président à signer cette convention avec la CAF du Jura, ainsi que les avenants qui s'y rapportent.

IX – 11 Avenant au contrat Enfance-Jeunesse entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Caisse d'Allocations Familiales du Jura concernant la compétence Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Eric TAVERNIER

M. TAVERNIER indique qu'il convient de renouveler les contrats Enfance-Jeunesse arrivés à leur terme le 31 décembre 2010. Ces contrats sont désormais regroupés par voie d'avenant au Contrat Unique du territoire du Grand Dole, qui concerne tous les rapports du Grand Dole avec la CAF. En effet, ce contrat dit « deuxième génération » (dont les contrats Enfance-Jeunesse Grand Dole) regroupe progressivement, et par avenant, sous une appellation unique, les contrats d'enseignement signés par les communes et transférés à la Communauté d'Agglomération, mais également l'ensemble des contrats Enfance-Jeunesse signés entre les communes membres ou la Communauté d'Agglomération et la CAF du Jura. Les avenants qui sont renouvelés au-delà du 31 décembre sont ceux qui concernent :

- L'accueil de loisirs périscolaires de Jouhe ;
- L'accueil de loisirs multisite Sud Choisey-le Deschaux-Villette-lès-Dole-Parcey ;
- L'accueil de loisirs multisite Ouest Foucherans-Champvans-Sampans-Monnières ;
- L'accueil de loisirs multisite de Tavaux-Champdivers.

M. le Président précise que l'accueil de loisirs George Sand doit également être ajouté aux avenants, suite à un courrier de la CAF nous indiquant qu'ils acceptaient aussi de passer une Convention sur ce nouvel accueil de loisirs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant au CEJ avec la CAF du Jura ainsi que les avenants qui s'y rapportent.

X – 11 Gestion déléguée du Golf du Val d'Amour

Rapporteur : Félix MACARD

M. MACARD rappelle que, aujourd'hui, le Golf se situe sur la commune de Parcey, avec qui nous avons un bail emphytéotique qui se termine en 2016. Ce Golf, tous les ans, présente un déficit. Des travaux importants devront être faits ; un travail a déjà été effectué là-dessus et on sait que ces travaux seront très importants financièrement. Une délibération avait d'ailleurs été prise, il y a quelques mois, sur une demande de subvention EDAT. Finalement, compte tenu de ces travaux et du déficit engendré, l'hypothèse d'un gestionnaire reprenant cette structure, pour laquelle le Grand Dole n'aurait pratiquement plus rien à payer, a été envisagée. De plus, l'entretien d'un Golf est particulièrement technique et il est bon d'avoir des personnes qualifiées en ce domaine. Il y a

néanmoins des interrogations, notamment au niveau du devenir de l'association. Il précise que, quoiqu'il arrive, aucune décision ne sera prise sans concertation. Le souhait est de garder ce Golf public, avec des tarifs attractifs, avec des avantages pour les enfants et les gens qui sont proches du SMIC, et de garder un développement de ce Golf. Par obligation vis-à-vis du personnel, ce qu'il fallait a été présenté au niveau d'un CTP. Par ailleurs, des négociations seront engagées avec la commune de Parcey et toutes les personnes desquelles le Grand Dole devra se rapprocher.

M. le Président précise que le Golf est un outil public et qu'il le restera. Il ne s'agit pas de vendre le Golf, on le met juste en délégation de gestion. Des personnes ont contacté le Grand Dole pour l'acheter mais cela a été refusé. Quelles sont les conditions auxquelles on souhaite passer délégation ? Il faut que le Golf garde les mêmes conditions d'accessibilité, c'est-à-dire les mêmes tarifs.

Par ailleurs, des efforts importants sont faits pour le Golf, mais le Grand Dole n'est pas adapté parce que la question de la gestion d'un Golf est très technique.

En outre, malgré tous les efforts entrepris, l'association demeure insatisfaite. Et pourtant, chaque année, cela coûte 60 000 € de déficit et 60 000 € d'investissement au Grand Dole.

Enfin, M. le Président ajoute que le Golf est un outil qui a vieilli. Il ne s'agit donc plus seulement de racheter une tondeuse, il s'agit de moderniser le Golf. On n'est plus sur de la réparation, on est sur de la restructuration. Il faut donc mettre 700 000 €. D'autres Golfs (Quetigny et Saint-Etienne) ont été visités, avec l'association. Ce qu'il en ressort, c'est que les Golfs de 9 trous peuvent s'engager à faire les mêmes tarifs que le Grand Dole.

M. le Président indique que trois grands Groupes nationaux sont déjà intéressés pour gérer le Golf du Grand Dole. Ce n'est pas l'équilibre du Golf de Parcey qui les préoccupe, mais la volonté de construire un système de Golf au niveau national et de lancer une offre nationale. M. le Président précise que, évidemment, il faudra travailler aussi avec la commune de Parcey. En tous cas, il n'est absolument pas question de faire un 18 trous. Il estime que les investisseurs n'investiront pas dans un 18 trous sur Parcey car un 18 trous suppose notamment de l'hôtellerie. Or, il n'y a pas de possibilité de construire sur ce site-là. Voilà pourquoi une délégation de service public est proposée : cela garantit le service public, cela est très économiseur pour l'Agglomération et cela garantit la vie de l'association. Le Responsable de l'association des golfeurs de Saint-Etienne a pris par le bras les Responsables de l'association du Golf de Parcey et leur a dit que le vrai travail des associations était d'animer des compétitions, et non de gérer le terrain en tant que tel. L'énergie doit être concentrée pour faire vivre l'association sportive. Si la DSP ne répond pas aux attentes du Grand Dole, il n'y aura pas de DSP, bien sûr. Si la réponse n'est pas satisfaisante, du point de vue du rôle de l'association, des tarifs, du traitement environnemental, etc... cela ne se fera pas.

Mme BONNARD-ONGENAED indique qu'elle est contente d'entendre que la commune de Parcey ne sera pas écartée de ce projet. Cependant, dans la proposition d'offre de Délégation de Service Public qui est présentée, il est mentionné une durée de contrat de DSP – pour le Golf – de 15 ans à 20 ans. Or, en 2016, le bail emphytéotique qui lie le Grand Dole à la commune de Parcey vient à échéance. Concernant le renouvellement de ce bail, la commune de Parcey statuera en temps et en heures, en tenant compte des contraintes de la commune, à savoir le PPRI. Elle demande à ce que la commune de Parcey soit plus concertée.

M. PRAT affirme être très surpris de ce projet de DSP car, aujourd'hui, il y a un déficit annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros dans le fonctionnement du Golf et on sait qu'il y a 700 000 € d'investissement nécessaires. Il est proposé de faire une DSP sur 15 ans ou 20 ans. Or, il est évident que le but du groupe privé qui va reprendre le Golf est de faire des bénéfices. Donc la question est de savoir comment un groupe privé, avec de tels investissements, avec le déficit actuel, pourrait maintenir les conditions telles qu'elles sont énoncées. Cela ne semble pas être une solution viable ; il faut prendre le problème du Golf sur le fond, plutôt que de vouloir le privatiser. Il ajoute qu'il ne comprend pas cette frénésie de privatisations du Bureau Communautaire. Lors de la création des transports communautaires, il avait proposé une régie. A l'époque, il lui avait été dit qu'une régie c'était trop important car le service venait d'être créé, et qu'il fallait donc recourir à une DSP. Il en allait de même pour le SPANC, mais cette fois-ci la régie n'était pas possible car le service était trop petit. Aujourd'hui, il est proposé de privatiser le Golf, alors qu'il faudrait plutôt résoudre le problème de fond du financement du Golf et voir si cette activité est vraiment utile pour les concitoyens.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une Délégation de Service Public, et non d'une privatisation. Le Golf continuera donc à appartenir à l'Agglomération. La question est de savoir en effet pourquoi, alors que ça coûte de l'argent actuellement, il est mieux de déléguer à un privé qui espère faire du bénéfice. Le Golf, qui est public, ferme actuellement à 19 heures, alors que les autres Golfs en

France ferment tous à 22 heures l'été. Par ailleurs, il n'y a pas de politique sur la restauration. Or, l'équilibre d'un Golf se joue souvent sur la restauration.

M. FICHERE souhaite revenir sur deux aspects. Concernant l'aspect juridique, il avoue être surpris de délibérer sur une DSP, alors qu'il n'y a pas de maîtrise foncière visuelle. Selon lui, le préalable serait de renégocier le bail avec la commune de Parcey et, ensuite, de mettre en place une DSP. Pourquoi signer une DSP avec une telle incertitude ? La décision de renouvellement de Parcey est un préalable fondamental. Il indique ainsi que, pour ces raisons, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Par ailleurs, concernant la remarque sur le coût du Golf pour les contribuables, il tient à préciser que pratiquement tous les sports du territoire coûtent de l'argent aux contribuables. Le club à 350 licenciés et a accueilli plus de 1 500 personnes l'an dernier. Il y a donc une vraie volonté de rendre ce sport accessible. Il y a beaucoup de pays dans le monde où le golf est un sport très populaire et il ne faut pas laisser croire que c'est un sport réservé uniquement à l'élite. L'association s'inquiète, très légitimement, de l'augmentation des cotisations parce que, précisément, ces cotisations sont relativement modestes. Mais cela permet un accès à beaucoup de monde et beaucoup de personnes peuvent ainsi en profiter.

M. le Président répond que, sur l'aspect juridique, la consultation sera évidemment lancée, mais cela laissera largement le temps pour discuter avec les personnes de Parcey et voir dans quelles conditions le bail peut être prolongé, à partir d'un projet commun. Si le bail n'est pas prolongé, le Golf n'aura de toute façon pas d'avenir, qu'il y ait une DSP ou pas. En effet, si ce n'est pas une DSP qui le prend, cela signifie que c'est l'Agglomération qui le garde et il va falloir investir. Or, le Grand Dole ne pourra pas investir 700 000 € s'il n'y a pas de lisibilité à plus de deux ans.

M. FICHERE estime que cela n'est pas correct vis-à-vis de la commune de Parcey. Cela met quand même une pression qui n'est pas très légitime. Il ajoute que sur le fond, il est très favorable à cette DSP, mais qu'il y a quand même des préalables indispensables à respecter.

M. le Président répond que le Grand Dole est dans une phase de rencontres et de négociations avec la commune de Parcey, qui n'est pas liée à la Délégation de Service Public mais au fait que, de toute façon, il faudra investir à long terme sur ce Golf, sinon il devra fermer.

M. BARBIER intervient pour dire qu'il n'est pas possible de contacter une société en leur demandant de signer un bail de 15 ou 20 ans, sans avoir la maîtrise du terrain. Il faut d'abord négocier avec la commune de Parcey un avenant au bail pour la durée de la DSP. Ce Golf a été créé avec quelques communes, avec la volonté de dire que ce Golf est un Golf public dont la gestion est gardée par les communes. A la ville de Dole, une démarche inverse a été menée pour la Restauration Collective, qui était en DSP, et qui a été passée récemment en régie. Le problème qui va se poser est que des tarifs vont être imposés au prestataire et que, comme pour les transports, le délégataire présentera en fin d'année un bilan déficitaire. Est-ce que la gestion de ce Golf sera globalisée avec les Golfs de cette association ? Ou est-ce qu'il y aura un compte propre de le Golf de Parcey ? Dans ce cas, qui épongera le déficit ?

Par ailleurs, il est vrai que les bâtiments sont en très mauvais état actuellement. Mais qu'est-ce qui est prévu si, en 2016, la commune de Parcey ne veut pas reconduire le bail ? Que deviendront ces bâtiments ?

M. le Président répond que personne n'engagera d'investissement sur ce Golf si la situation du bail, avec Parcey, n'est pas réglée. De toute façon, que ce soit une Délégation de Service Public ou une régie, personne n'investira d'argent dans un Golf sans avenir à plus de deux ans. Les contacts récents avec différents concessionnaires font apparaître qu'il n'y aura pas de demande d'équilibre financier à l'Agglomération, parce qu'ils équilibrent à l'échelle de leur Groupe.

M. BLAIN intervient pour indiquer que, à travers ce dossier, c'est la question de l'évaluation qui est à nouveau posée. En effet, quand la gestion du Golf est entrée dans le giron du Grand Dole, il avait été dit qu'il n'y aurait pas d'investissement et que la situation était saine, alors qu'aujourd'hui, la situation serait une vraie catastrophe. Il est clairement annoncé que la partie immobilière du site (accueil, locaux) est vétuste et ne correspond pas aux standards, que l'attractivité est affectée et que les locaux techniques ne répondent même pas aux normes. Cette année il a fallu mettre aux normes l'alimentation en eau du terrain. L'important montant des travaux indispensables à la poursuite ne sera pas supportable, dans le contexte actuel, par la collectivité. C'est ce qui est écrit dans le rapport. Proposer, aujourd'hui, de recourir à la Délégation de Service Public, ce serait se cacher une décision qui s'impose depuis très longtemps : cet équipement ne correspond pas aux besoins et aux services attendus par la population du territoire.

M. BLAIN ajoute que, sur le plan du développement, il est dit qu'il va falloir « populariser cette activité sportive ». Or tous les sports n'ont pas le même impact sur l'environnement ou sur les milieux. Au-delà des sports motorisés, au-delà du ski, le golf est la pratique sportive qui impacte le plus les milieux naturels. Il y a 60 000 € par an de déficit, 60 000 € d'investissement nécessaires pour assurer le quotidien et on veut rajouter 700 000 € de travaux qui, amortis sur 10 ans, donne à nouveau 50 000 € ou 70 000 € ; le total dépasse ainsi le chiffre d'affaires global de 170 000 € pour l'année 2011. Il faut être réaliste, cette activité n'est pas d'intérêt communautaire. Il serait préférable de vendre ou de cesser toute activité sur ce terrain et d'arrêter de s'illusionner sur le fait qu'un porteur de projet acceptera de travailler dans ces conditions-là.

M. BLAIN poursuit en indiquant qu'une clause de la Convention stipule que la collectivité signera, dans le contrat, un engagement à verser une contribution constante. M. BLAIN demande quel sera le montant de cette contribution et si celui-ci couvrira le déficit de 120 000 € ou ira même au-delà, de manière à prendre en charge une partie des investissements, dont il reste à évaluer la hauteur.

M. le Président répond que, dans le schéma actuel, il n'y a pas d'apport de la collectivité. S'il faut 10 000 €, cela sera discuter. Il ajoute par ailleurs que ce n'est pas parce qu'un équipement est coûteux qu'il n'est pas d'intérêt communautaire. Les bus sont encore plus coûteux que le Golf, les piscines sont coûteuses et pourtant tous sont d'intérêt communautaire. Ce sont des procédures de bonne gestion qui sont proposées. Tout n'est pas forcément délégué. La gestion des aires des nomades, par exemple, est reprise en régie. Quand il est possible d'améliorer en reprenant en régie, c'est préférable, mais dans le cas du Golf, on ne sait pas faire ; on arrivera à être économiseur pour nos habitants et nos concitoyens seulement en passant par un autre dispositif de gestion.

M. ECARNOT intervient pour demander quelle lecture il convient de faire du dernier paragraphe des commentaires. Il estime qu'il serait préférable de supprimer ce paragraphe, qui indique que « dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas, le Président pourra ne pas donner suite à la consultation et envisager une autre forme ». Le délégué indique qu'il n'est pas d'accord avec ce principe car cela signifie qu'un blanc-seing est donné au Président. Il ajoute que, en revanche, il est d'accord sur le principe de la délégation de service public.

M. le Président répond qu'il accepte de supprimer cette phrase, mais que cela reste le pouvoir du Président. Cela fait partie des attributions du Président de pouvoir décider.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, moins 10 abstentions et 8 voix contre :

D'APPROUVER le principe de l'exploitation du service public du Golf du Val d'Amour dans le cadre d'une délégation de service public concessive pour une durée prévisionnelle de quinze à vingt ans,

D'APPROUVER les orientations de la future délégation et le contenu des caractéristiques essentielles des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport joint en annexe au présent exposé,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure de passation de la convention de délégation de service public conformément aux articles L 1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VII) – AMENAGEMENT DE L'ESPACE / LOGEMENT / POLITIQUE DE LA VILLE

XI – 11 Demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Franche-Comté concernant le projet gare

Rapporteur : Claude CHALON

M. le Président indique que, dans le cadre de notre projet gare, des financements importants de la Région sont attendus (457 755 € sollicités au titre du CTU). Il est possible de les solliciter à nouveau, au titre du FRAFU Gare spécifique que la Région a mis en place, pour 400 000 €. Au total, l'apport de la Région pourrait donc être de 857 000 € ; il sera possible également de les solliciter à nouveau, ultérieurement, sur une autre ligne budgétaire. Pour cela, il suffira de prendre une délibération afin de solliciter la Région sur les 400 000 €, au titre du FRAFU Gare.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter, pour le financement de ce projet, le Conseil Régional de Franche-Comté,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes administratifs et budgétaires se référant au projet.

VII) – TRANSPORT / DEPLACEMENTS / INFRASTRUCTURE / VOIERIE

XII – 11 Dépôt pour l'exploitation du service délégué de transport en commun

Rapporteur : Claude CHALON

M. le Président indique que Car Postal ET KEOLIS vont faire construire, par un opérateur, des locaux communs d'entrepôt et d'entretien de leur flotte de véhicules, sur le Pôle de Foucherans. Il s'agit d'un investissement dans du matériel à 20 ans. L'investisseur demande donc à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de se porter garante – s'il y a un autre concessionnaire qui est retenu au titre d'une éventuelle future DSP (puisque celle-ci s'achève dans 6 ans) – pour indiquer dans le cahier des charges que cet autre concessionnaire s'engagera à utiliser le même entrepôt. Cela se fait d'ailleurs dans toutes les DSP. Il faut prendre une décision pour acter le principe d'obligation d'installation d'un éventuel futur délégataire dans le dépôt qui va être construit sur la zone des Chaucheux. M. le Président précise toutefois que cela ne laisse pas présumer du fait que ce sera une DSP ou une régie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ACTER le principe d'obligation d'installation du futur délégataire (pour la future délégation de service public, d'une durée prévisionnelle de 7 ans) dans le dépôt qui va être construit sur la zone des Chaucheux.

Le Président informe le Conseil que l'inauguration du nouveau parking de la gare aura lieu le samedi 26 novembre à 11 heures et que tous les membres y sont invités. Les membres du Conseil sont tous également invités à l'inauguration de l'accueil mutualisé entre la Ville et l'Agglomération qui aura lieu le 25 novembre à 18 heures.

VII) – QUESTIONS DIVERSES

M. BLAIN souhaite revenir sur le parking de la gare qui va être inauguré prochainement. Il demande s'il y a des informations concernant la nature des remblais qui ont été utilisés pour niveler le terrain. Il semblerait que des remblais de recyclage aient été utilisés, ce qui est une très bonne chose. Toutefois, il faudrait s'assurer que des résidus issus d'incinération n'ont pas été utilisés. Il y a un problème de suivi des déchets avec des risques importants de pollution des nappes phréatiques.

Il ajoute que, concernant la gare, l'éclairage a bien été mis en place, mais il ne comprend pas pourquoi cette superficie sera éclairée toute la nuit, alors qu'il n'y a pratiquement pas d'usagers qui utiliseront cet espace vaste et largement éclairé. Il propose de mettre en place plutôt des systèmes de détection de mouvements, permettant d'éteindre les lieux et de ne les éclairer que s'il y en a vraiment besoin, à l'occasion du passage d'un usager.

M. le Président répond qu'une liste sur les remblais a déjà été utilisée. Sur l'éclairage, il y a la question de l'insécurité qui est très importante (notamment lorsqu'une personne sort du train à minuit et va récupérer sa voiture à l'autre bout du parking, par exemple). On est donc obligés d'éclairer, mais il y aura un système de régulation de l'éclairage.

M. BARBIER souhaite que le problème du Pasquier soit abordé. Il ajoute également que, concernant les éclairages, il ne semble pas utile, dans l'état actuel d'occupation des terrains d'INNOVIA, de laisser allumée une rampe de lampadaires toute la nuit. Des économies pourraient peut-être être faites également ici, d'autant qu'il n'y a pas de piétons à cet endroit.

M. le Président répond que ce sujet a été évoqué avec la SOCAD ; il faut remédier à cela, car c'est un vrai problème de gaspillage, en effet.

Sur la question de la couverture de l'Aquaparc, une mission d'étude a été confiée au Bureau H2O, qui est très spécialisé là-dessus. Cet audit concerne à la fois les équipements actuels (piscine de Tavaux, piscine de Dole) et l'Aquaparc. La question majeure est de savoir s'il est possible de couvrir l'Aquaparc et à quelles conditions. L'étude a fait ressortir que cela allait être assez coûteux. Cela aurait été moins coûteux de le faire dès le départ mais, architecturalement, il est possible d'en assurer la couverture, pour un coût de l'ordre de 6 M €. M. le Président rappelle que le coût d'une piscine comme Barberousse s'élève à 8M € environ. Ce qui ressort également de l'étude, c'est qu'il pourrait y avoir une couverture de l'Aquaparc avec un toit qui s'ouvre, ce qui permettrait de garder l'idée de piscine de plein air, mais seul le grand bassin serait couvert. Par ailleurs, dans l'espace au bout du grand bassin, il était prévu de faire une fosse de plongeoir où un petit bassin d'apprentissage, comme à Barberousse, serait aménagé, ce qui permettrait d'avoir 3 groupes qui fonctionnent ensemble en période scolaire (1 dans le petit bassin et 2 dans le grand). L'étude fait également ressortir que, d'une part, la piscine Barberousse est en bout de course. Elle est surutilisée et il y a besoin, à l'échelle de 5 ans, de mettre 4 M € pour la remettre à flot. D'autre part, s'il y a un petit bassin au bout qui est aménagé, il n'est pas forcément obligatoire de maintenir 2 piscines couvertes sur le territoire. Cela suffira largement pour répondre aux besoins des habitants. Toutes les conclusions de l'étude sont donc des éléments de faisabilité. Cela a 2 intérêts : avoir ce lieu, c'est économiseur en termes d'équipes d'encadrement, de fonctionnement, de chauffage, etc ; et puis, à terme, si la piscine de Barberousse n'est plus utile, il serait peut-être possible d'y faire une salle de sport. Une demande de réflexion a été faite sur cette éventuelle transformation. Cela explique pourquoi il a été décidé de se donner quelques semaines en plus, afin d'être sûr de ne pas rater quelque chose d'intéressant. Même si cela remet en cause des éléments qui ont pu être avancés, l'objectif est d'être au final économiseur de quelques millions d'euros. Mieux vaut ainsi se donner le temps de la réflexion.

Mme EPINAT souhaite attirer l'attention sur l'Aquaparc. Elle estime que c'est une bonne chose que l'étude ait été réalisée et qu'il soit possible, effectivement, de couvrir cette piscine. Toutefois, il y a 2 ans, lors de la rencontre avec le concepteur de l'Aquaparc, la possibilité de couvrir cet équipement était connue. Il avait donc été demandé au Service des Sports de faire une étude sur la faisabilité de réaliser un gymnase, éventuellement, à la piscine Barberousse. Il y a un dimensionnement des terrains de sport, de 44 m / 24 m à respecter (c'est obligatoire pour la pratique du sport en 1^{er} et 2nd degré). Or, la piscine Barberousse, actuellement, ne répond pas à ce dimensionnement (44 m en longueur mais pas en largeur, et en hauteur encore moins puisque la hauteur est de 5,40 mètres uniquement).

Concernant l'étude de l'Aquaparc, Mme EPINAT signale que celle-ci révélait qu'il manquait, pour l'ensemble de l'Agglomération (c'est-à-dire environ 52 000 habitants) entre 680 m² et 1 000 m² de surface de nage, et cette étude tenait compte des surfaces de m² de nage qu'il y avait déjà à Barberousse. Cela signifie que si seul l'Aquaparc était conservé, pour l'ensemble de l'Agglomération, cela correspondrait aux minima en surfaces de nage. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne l'Aquaparc, des disciplines ne pourraient pas être pratiquées, notamment « les bébés nageurs ». Tous ces points méritent d'être analysés ; c'est pourquoi il serait absolument nécessaire de pouvoir en débattre, en Commission Sport, de façon à ce que chacun fasse état de son point de vue. Il faut arriver au final à quelque chose de cohérent, de concret, et ne pas s'orienter sur n'importe quoi.

M. le Président répond qu'il est d'accord sur ces points. Il ajoute qu'il faut y voir clair et que, au vu de l'enjeu financier de ce projet, il serait intéressant en effet de se donner quelques temps de réflexion sur cette question.

M. le Président clôt la séance à 21h30.